

Chapitre IX (14)

LA FRANCE DANS LE MONDE

I. L'HERITAGE DE LA COLONISATION

Quelle influence la France conserve-t-elle dans ses anciennes possessions ?

A. La perte des colonies

1. L'Empire considéré comme gage de puissance

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'empire colonial semble un élément essentiel de puissance. En 1946, la constitution de la IV^e République instaure l'**Union française** qui associe la France et ses possessions sur la base de "l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race et de religion". Dans les faits, la **domination de la métropole est préservée**. Mais le contexte international et les progrès des sentiments nationalistes la fragilisent.

2. La marche vers les Indépendances

La désintégration de l'empire commence avec la **guerre d'Indochine** (1946-1954). Confrontée aux soulèvements nationalistes en Afrique du Nord, la France se retire de la **Tunisie** et du **Maroc** en 1956 mais elle tente de se maintenir en **Algérie**. Cependant, sous la Ve République, la position française évolue. Le 11 avril 1961, de Gaulle déclare : « *La décolonisation est notre intérêt, donc notre politique.* » La force des sentiments nationalistes, les pressions internationales, le coût des possessions coloniales, tout pousse au retrait. En 1960, la France accorde l'indépendance à ses territoires d'**Afrique noire** et à **Madagascar**, en 1962, à l'**Algérie**. Le domaine colonial français se réduit alors à des « **confettis** », d'où se détachent encore en 1974, l'archipel des **Comores** (sauf Mayotte) puis, en 1977, **Djibouti**.

3. Les vestiges de l'Empire

Les **DOM-TOM** et les **collectivités territoriales**, héritées de l'Empire, n'abritent que **2,2 millions d'habitants**. Mais ils valent à la France une **ZEE de 11 millions de km²**, la 3^e du monde. L'État français y est confronté à des **revendications indépendantistes** plus ou moins fortes. La **Nouvelle-Calédonie**, où les violents affrontements des années 1980 conduisent aux **accords de Matignon** (1988) puis de **Nouméa** (1998), a été dotée d'institutions propres et doit devenir un État indépendant associé à la France. La **réforme de la Constitution de mars 2003** prévoit la possibilité pour les collectivités d'outre-mer d'être dotées de statuts particuliers après consultation de la population.

B. Les liens avec le Tiers-Monde

1. L'option tiers-mondiste

Forte de son passé colonial, la France revendique un **rôle moteur dans les relations Nord-Sud**. Elle obtient que ses anciennes colonies bénéficient d'un **régime de faveur de la CEE** (**accords de Yaoundé** en 1963 puis de **Lomé**). Elle tente de jouer un **rôle actif dans le dialogue Nord-Sud** lors des **conférences de Paris** (1975) puis de **Cancun** (Mexique, 1981). Mais les initiatives de F. Mitterrand pour élargir la sphère d'influence de la France à l'Amérique latine et à l'Inde se heurtent à la puissance américaine. De fait, en 2003, la France se place au **3^e rang mondial pour les sommes distribuées au titre de l'APD** ; plus de la moitié de cette aide est destinée à l'Afrique.

2. La politique de coopération

Les anciennes colonies d'Afrique sont liées à la France par des accords signés au moment des indépendances. La coopération revêt **plusieurs aspects** : présence de **bases militaires françaises**, **envoi de conseillers techniques et d'enseignants**, **aide au développement**. Pendant longtemps, la France a garanti à 14 pays d'Afrique une monnaie alignée sur le franc français ; en 1994, elle a imposé une dévaluation du **franc CFA**. Mais le **Trésor français continue de garantir cette monnaie**.

3. Un « pré carré » aujourd'hui contesté

L'Afrique noire est considérée comme un **terrain privilégié de la politique extérieure française** (un « pré carré »), sous contrôle de conseillers spéciaux, de J. Foccart, sous de Gaulle, à J.-Ch. Mitterrand sous F. Mitterrand. **La France y intervient militairement pour soutenir des régimes en difficulté** : au Gabon (1964), au Tchad (1968, 1983, 1986), en Côte-d'Ivoire (2003). Sa politique ouvre de **fructueux marchés** à ses entreprises de travaux publics, d'exploitation pétrolière ou d'armement. Cependant, **des échecs et des mises en cause** l'obligent à repenser ses liens. En 1990, F. Mitterrand décide de **lier l'octroi de nouvelles aides à la démocratisation du continent**. La réforme de la coopération engagée en 1998 tente d'aller dans ce sens.

II. UN ROLE MOTEUR DANS LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Dans quelle mesure la France a-t-elle impulsé la construction européenne ?

A. Mettre fin à la rivalité franco-allemande

1. La création de la CECA

En 1945, les dirigeants français voient dans un **rapprochement avec l'Allemagne** le moyen de **consolider la paix et d'encadrer son relèvement**. Le 9 mai 1950, **Robert Schuman**, ministre français des Affaires étrangères, propose une première action, conçue par **Jean Monnet**, « *sur un point limité mais décisif* » : la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. **Le traité est signé le 18 avril 1951**.

2. Le projet de CED

Les mêmes objectifs président au projet de CED : en 1950, en réponse aux pressions américaines en faveur du réarmement allemand, le président du Conseil français, René Pleven, propose la **création d'une armée européenne** placée sous l'autorité d'un **ministre européen de la Défense**. Mais une partie de l'opinion publique y est hostile ; **les partis politiques sont divisés**. Le 30 mai 1954, **la discussion du texte est rejetée par le Parlement français**. Cependant, la France joue un **rôle majeur dans la préparation des traités de Rome** de 1957 qui créent la CEE et l'Euratom.

B. Impulser la construction européenne

1. Les réticences gaullistes

Le général de Gaulle poursuit la **construction européenne**, persuadé de sa nécessité, mais aussi convaincu qu'elle doit servir son dessein : **faire de la France une grande puissance**. La PAC est mise en œuvre. En revanche, **de Gaulle refuse toute mesure qui viserait à la construction d'une Europe supranationale**. En 1965, il pratique la **politique de la « chaise vide »** pour s'opposer à la procédure de vote à la majorité qualifiée. En 1963 puis en 1967, **il refuse l'entrée dans la Communauté du**

Royaume-Uni, jugé trop proche des intérêts américains. Il pose aussi les bases d'une relation privilégiée entre Paris et Bonn ; mais **la signature du traité de l'Élysée** (1963) n'a pas les suites espérées, l'Allemagne continuant à privilégier ses liens avec les États-Unis.

2. La relance giscardienne

L'arrivée de **G. Pompidou au pouvoir relance la construction européenne** en autorisant l'entrée de la **Grande-Bretagne dans la CEE**. Surtout, son successeur, **V. Giscard d'Estaing, soutient les candidatures des pays méditerranéens** qui, en rééquilibrant la Communauté vers le Sud, doivent conforter la place centrale de la France. **V. Giscard d'Estaing impulse aussi plusieurs décisions importantes** : réunion de sommets européens rassemblant les chefs d'État, élection au suffrage universel des députés européens, création du Système monétaire européen (SME).

C. Répondre au défi de l'élargissement

1. Le «oui» à Maastricht

Après des débuts hésitants, F. Mitterrand opte pour une **politique résolument européenne**, incarnée par la présence de **J. Delors à la tête de la commission de Bruxelles** de 1985 à 1995. En signant l'**Acte unique** (1986), le président de la République accepte que se développe la **pratique du vote à la majorité qualifiée**. Confronté à la **réunification allemande**, François Mitterrand œuvre en faveur de la signature du **traité de Maastricht** (1992) dans lequel il voit un moyen d'amarrer la nouvelle puissance allemande à l'Europe. **La France accepte certaines aliénations de souveraineté** : création de l'euro, élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune. Mais le référendum sur le traité de Maastricht ne recueille que 51% de «oui».

2. Le projet français de Constitution européenne

L'**élargissement de l'Europe en 2004 relance la question de la place de la France dans l'Union** : quel pouvoir détiendra-t-elle dans les institutions remaniées pour faire place aux nouveaux États ? Quel sera son poids économique dans une Europe rééquilibrée à l'Est ? Face à ces défis, **la France reprend l'initiative** : en 2003, **une convention présidée par V. Giscard d'Estaing** élabore un **projet de constitution européenne**. Pour accélérer l'intégration au sein du noyau européen initial, le gouvernement propose de **resserrer les liens avec l'Allemagne**.

III. UNE POLITIQUE ETRANGERE AMBITIEUSE

Quel rôle la France entend-elle jouer sur la scène internationale ?

A. La France dans le bloc atlantique

1. La reconnaissance du leadership américain

À la Libération, la France s'efforce de "**retrouver son rang**". Elle obtient **un des postes permanents au Conseil de sécurité de l'ONU** ; elle participe à l'**occupation de l'Allemagne**. Mais elle n'a pas les moyens de mener une politique indépendante. **Sa situation économique la conduit à accepter le plan Marshall**. En 1949, elle signe le **traité de l'Atlantique Nord** et intègre l'**OTAN**. À partir de cette date, elle reçoit **une aide financière américaine pour mener la guerre en Indochine**.

2. La crise de Suez : une prise de conscience

La crise de Suez est révélatrice de l'**affaiblissement de la France**. Quand les troupes franco-britanniques interviennent, fin

octobre 1956, pour tenter d'empêcher la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, **l'URSS mais aussi les États-Unis les contraignent au retrait**. La France n'a plus les moyens de son indépendance face aux deux grandes puissances nucléaires. En réaction, dès décembre 1956, **elle décide de se doter de la bombe atomique**.

B. La politique gaullienne d'indépendance nationale

1. Le refus de la tutelle américaine

De Gaulle accélère la mise au point de la **première bombe atomique**, qui explose **au Sahara en 1960** ; le **premier sous-marin équipé de missiles est lancé en 1967**. Parallèlement, le Général **retire les forces militaires françaises du commandement intégré de l'OTAN**. Il **condamne l'impérialisme américain au Vietnam** (discours de Phnom Penh en 1966) et sur le continent américain (condamnation de l'intervention américaine à Saint-Domingue en 1964, soutien au «Québec libre» en 1967). Il **critique le système de Bretton Woods** et décide la conversion en or des dollars détenus par la Banque de France. Cependant, **lors de la crise de Cuba, il affirme son soutien total à Washington**.

2. Le refus de la logique des blocs

De Gaulle pratique **une diplomatie active**, à l'encontre de la bipolarité instaurée par la guerre froide. Il établit des **liens directs avec Moscou** en même temps qu'il critique la satellisation de l'Europe de l'Est. Il **reconnait l'existence de la Chine communiste** en 1964. En 1967, lors de la guerre entre Israël et les pays arabes, **il rompt avec le soutien inconditionnel de ses prédécesseurs à Israël**.

C. Rester un acteur de premier plan

1. La poursuite des choix gaulliens

Le départ du général de Gaulle ne remet pas en cause **les grandes lignes de cette politique**, même sous les septennats de François Mitterrand. Les gouvernements successifs poursuivent le **programme d'équipement nucléaire** et soutiennent les **exportations d'armes**. Les relations moins conflictuelles avec les États-Unis ne signifient pas un retour à la politique d'alignement : la France ne s'associe pas aux sanctions américaines contre l'URSS au moment de l'intervention de celle-ci en Afghanistan ; lors de la crise des euromissiles, elle refuse l'installation sur son sol de Pershing américains... Au Moyen-Orient, elle poursuit une **politique pro-arabe** en reconnaissant la **légitimité de l'OLP** en 1974 ; **François Mitterrand se rapproche d'Israël, mais il affirme les droits des Palestiniens**. La France veut jouer le rôle d'**intercesseur**.

2. Les adaptations au monde de l'après-guerre froide

La **fin de l'ordre bipolaire** oblige à **une redéfinition partielle de la politique étrangère française**. La France adhère à la **tentative d'instauration d'un nouvel ordre mondial** en participant à la guerre du Golfe en 1991 puis aux interventions de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie et en souscrivant aux accords de limitation des armements. Elle souhaite faire entendre **la voix de la morale** en défendant le **droit d'ingérence humanitaire** et les **ONG**. Après avoir refusé la bipolarité, **elle s'oppose à l'hégémonie américaine** en tentant d'empêcher l'intervention des États-Unis en Irak en mars 2003. **Mais les moyens lui manquent pour faire prévaloir ses ambitions**.

IV. LA FRANCE DANS LE MONDE AU DEBUT DU XXI^E SIECLE

De quels moyens la France dispose-t-elle pour affirmer son rayonnement ?

A. Le rayonnement culturel

1. Peu de terres et peu d'hommes

Le poids démographique et territorial de la France dans le monde à l'aube du XXI^e siècle est devenu faible. La population française représente à peine plus de **1% de la population mondiale** et **les Français répugnent toujours à s'expatrier** : moins de 2 millions d'entre eux vivent à l'étranger. Le territoire français couvre à peine plus de **0,7% des terres émergées**. Cependant, **l'éparpillement des territoires d'outre-mer sur tous les océans** du globe assure à la France **le troisième domaine maritime mondial**.

2. Une langue qui assure la diffusion de la pensée française

Le français est **la neuvième langue dans le monde**. La **communauté francophone** est estimée à **169 millions de personnes**, dispersées dans **une cinquantaine d'États**. Les gouvernements successifs ont fait de **la défense de la langue française** une politique à part entière : mise en place d'un **réseau d'écoles et d'Alliances françaises** réparties dans 138 pays ; création de **Radio France Internationale (RFI)** et d'une **télévision internationale de langue française (TV5)**, tenue régulière de **sommets de la francophonie** depuis 1986. Les pouvoirs publics défendent **l'exception culturelle française** dans les négociations au sein de l'OMC. Le **protectionnisme culturel** ralentit les progrès de l'anglais et de la culture américaine sans les empêcher.

B. Le poids économique

Son **revenu national brut** place la France au **5^e rang mondial**. Elle est **membre du G7**. L'économie française s'est ouverte au monde en développant ses **exportations de capitaux, de biens et de services**. Elle a bâti sa réputation sur **l'agroalimentaire** mais aussi sur **les filières de la troisième révolution industrielle** : le nucléaire, l'aéronautique et l'aérospatiale, les télécommunications, le train à grande vitesse (TGV), remportant des marchés longtemps détenus par les Américains. **Première destination touristique du monde**, la France bénéficie de la venue de plus de 70 millions de touristes par an.

La France peine cependant à maintenir sa place. Elle connaît **un recul relatif**. À la fin du XX^e siècle, la France était au 4^e rang mondial, derrière les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, mais avant **le Royaume-Uni** qui l'a devancée. Son insertion dans le monde est d'abord **une insertion européenne** : elle réalise près des 2/3 de ses échanges avec ses partenaires de l'Union et leur destine plus de 60% de ses investissements extérieurs directs.

C. La participation aux affaires du monde

1. Des forces armées professionnalisées

La possession de l'arme atomique et la présence de bases militaires dans les territoires d'outre-mer et dans plusieurs pays d'Afrique font de la France **une puissance militaire**. Mais elle a renoncé en 1996 aux expériences nucléaires ; en une décennie (1990-2000), les crédits consacrés au nucléaire ont diminué de moitié. Avec le vote de la loi du 28 octobre 1997, le pays a fait le choix de développer **une armée de métier**, hautement qualifiée, capable de répondre aux nouvelles menaces surgies depuis la fin de

la guerre froide. **Dans le nouveau contexte international, la France peine cependant à définir sa place**. L'importance de son réseau d'ambassades (le 2^e du monde) ne correspond pas à son audience réelle sur la scène internationale.

2. Une action qui passe par les instances internationales

Pour se faire entendre, la France doit jouer la carte de la **participation aux instances internationales**. Les forces françaises interviennent **dans le cadre de l'OTAN**, dans l'ex-Yougoslavie au milieu des années 1990 puis en Afghanistan en 2003. **L'ONU, considérée avec un certain mépris par De Gaulle, fait l'objet d'un nouvel intérêt**. La France est le 4^e contributeur au budget de l'organisation. Durant la dernière décennie du XX^e siècle, elle est **l'Etat qui fournit le plus de Casques bleus**, organisant ou participant à des missions au Rwanda, au Liban, en République centrafricaine, au Cambodge, etc. Elle s'efforce de faire de la tribune onusienne un moyen d'expression privilégié de ses ambitions.